

Affaires Juridiques  
Ref : jac

**OBJET : ACTES DE GESTION URBANISME - DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et L2122-23,  
**Vu** le Code de l'Urbanisme,  
**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

**Considérant** que pour la bonne marche du service urbanisme, et pour permettre une parfaite continuité du service public pendant l'absence du Maire prévue du mardi 15 juillet 2025 au lundi 18 août 2025 inclus, il est nécessaire que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais.

**ARRETE :**

**Article Premier :** Il est donné délégation de signature temporaire **du mardi 15 juillet 2025 au lundi 18 août 2025 inclus** à **Monsieur Claude WILLIOT, 1<sup>er</sup> Adjoint** à l'effet de signer les actes en matière de :

- Autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir déclaration préalable, certificats d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner).
- Police de mise en sécurité en cas de péril immobilier.

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services de la ville de Sannois est chargée de l'exécution du présent arrêté dont :

- Notification sera faite à l'Adjoint susnommé.
- Ampliation adressée à Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.



Pour le Maire,  
par délégation  
la Directrice Générale Adjointe des Services



Fait à Sannois, le 07 juillet 2025  
**Bernard JAMET**

Maire de Sannois  
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du ..... 8 ..... juillet ..... 2025 .....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025.07.07 - Arr2025 - 66 - AR

Publié le ..... 8 ..... juillet .....